

12687 - Il a subi une hémorragie pendant l'observance du jeûne

La question

Comment juger celui qui subit une hémorragie au net pendant l'observance du jeûne comme ça été mon cas ?

La réponse détaillée

Si l'affaire s'est présentée comme vous l'avez mentionné, votre jeûne est valide puisque l'hémorragie qui vous a atteint ne dépendait pas de votre volonté. Par conséquent, elle n'invalide pas votre jeûne. Ceci s'appuie sur la facilitation que prône la Charia comme l'indiquent les propos du Très Haut : «**Allah n' impose à aucune âme une charge supérieure à sa capacité.**» (Coran, 2 : 286) et : «**Allah ne veut pas vous imposer quelque gêne..**» (Coran, 5 : 6).

Allah est le garant de l'assistance.

Puisse Allah bénir et saluer notre prophète Muhammad, sa famille et ses Compagnons.